

Conseil communal d'Herbeumont
Compte-rendu de la séance du **29 septembre 2006**

Présents : MM. Guillaume J., Bourgmestre-Président ; Masson T., Mathelin C., Echevins ; Gengoux J., Fresing C., Maqua P., Gomez A., Leroy C, Conseillers ; Fontaine A., Secrétaire.

1. PV de la séance précédente.

Le Conseil communal, après lecture, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

2. Compte communal 2005.

Le Conseil communal, à l'unanimité, approuve le compte communal de l'exercice 2005, comme suit :

A. Service ordinaire

Droits constatés nets : 4.494.737,73 €

Engagements : 3.813.526,99 €

Résultat budgétaire : 681.210,74 €

B. Service extraordinaire

Droits constatés nets : 453.438,03 €

Engagements : 541.179,15 €

Résultat budgétaire : - 87.741,12 €

3. Demande de subsides.

Le Conseil communal,

Vu la demande de subsides de l'Amicale des Pensionnés d'Herbeumont en vue d'une organisation festive de leur 30 années d'existence ;

A l'unanimité,

Décide de leur octroyer la gratuité de la salle communale « Le Vivy » le 21/10/2006 ainsi que la prise en charge du nettoyage.

4. Travaux de restauration des ruines du château à Herbeumont (phases 3 et 4).

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

Approuve le dossier définitif des travaux de rénovation des ruines du château à Herbeumont pour ce qui concerne les phases 3 et 4, constitué comme suit : les plans, les cahiers des charges, les métrés descriptifs et des estimations de 556.248,77 €TVAC pour la phase 3 et de 427.779,30 €TVAC pour la phase 4.

Le présent marché sera passé par adjudication publique.

5. PCA « La Garenne » - Rapport sur les incidences environnementales – Cahier des charges.

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

Approuve le cahier des charges devant servir au marché de service par procédure négociée sans publicité, nécessaire à l'élaboration du rapport sur les incidences environnementales du PCA « La Garenne » à Herbeumont.

6. PCA « La Garenne » à Herbeumont – Avant-projet

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

Approuve l'avant-projet du PCA « La Garenne » à Herbeumont, tel qu'il a été présenté par la SPRL Impact à Bertrix, auteur de projet.

7. SWDE – Souscription de parts sociales.

Le Conseil communal,

Vu la nécessité de procéder au déplacement de la canalisation existante traversant les lots 1 et 2 par la pose d'une conduite dans le lot 8 du lotissement Robinet, Menugoutte, partie à charge du demandeur ;

Vu le devis estimatif de ces travaux qui s'élève à 9.018,12 €;

Attendu que les frais qui résultent de ces travaux seront entièrement supportés par le lotisseur qui a versé à la Société wallonne le montant total du devis estimatif, déduction faite des travaux de terrassements et de réfections estimés à 3.835,60 €;

Attendu que cette souscription n'entraînera aucune charge supplémentaire ;

Vu les articles 1 §2, 2, 5 et 10 du décret du 23/04/1986 portant constitution de la Société wallonne des Eaux et les articles 2, 4 et 10 des statuts de cette dernière ;

Vu les articles 117 §1, 123 §1 2°, 135 §1 de la nouvelle loi communale ;

Vu la lettre de la Société wallonne des Eaux ;

A l'unanimité, décide :

1. de souscrire 361 parts sociales de 25 euros dans le capital du sous-bassin hydrographique Semois-Chiers, en vue de financer le déplacement de la canalisation existante traversant les lots 1 et 2 par la pose d'une conduite dans le lot 8 du lotissement Robinet à Menugoutte, partie à charge du demandeur, libérées par le versement en espèces de 5.182,52 € et l'apport des terrassements et réfections réalisés par le lotisseur ;
2. de transmettre la présente délibération, en triple exemplaire, à la Société wallonne des Eaux.

8. Fabrique d'église de Straimont – Comptes 2005.

Le Conseil communal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les comptes de l'exercice 2005 de la Fabrique d'église de Straimont, présentés comme suit :

Recettes : 9.042,49 €

Dépenses : 6.348,05 €

Excédent : 2.694,44 €

9. Aménagement des abords des Maisons de Village.

Le Conseil communal,

Attendu que dans le programme triennal des travaux 2004-2006, les travaux d'aménagement des abords des Maisons de Village à Gribomont et Herbeumont ont été repris dans l'exercice 2006 ;

Vu le dossier des travaux présenté par le Service technique provincial à Arlon, auteur de projet, sous le n° B 30056 ainsi que le plan général de sécurité et de santé y annexé ;

Par six oui, un non et une abstention,

1. Approuve le projet de travaux d'aménagement des abords des Maisons de Village à Gribomont et Herbeumont tel qu'il est proposé dans le cahier des charges, le devis estimatif s'élevant à 108.205,46 €TVAC, ainsi que le mode de passation du marché, soit l'adjudication publique ;
2. Approuve le plan général de sécurité et de santé prévu pour ces travaux ;

3. Décide que les critères de sélection qualitative seront l'obligation d'agrément dans les catégories C classe 1 et l'enregistrement dans les catégories 05 ou 00 ;
4. Sollicite de Monsieur le Ministre ayant les travaux subsidiés dans ses attributions les subsides prévus dans le cadre du programme triennal 2004-2006.

10. Carrefour de Gribomont.

Ce point est retiré et sera représenté à une prochaine séance.

11. Vente d'un excédent de voirie construit.

Le Conseil communal,

Attendu que Monsieur Jean-Marc Henrion, domicilié à Les Fossés, a construit un car-port s'appuyant en partie sur un mur situé sur le domaine public communal ;

Vu la lettre du 11/09/2006 de Maître Bernard Champion, Notaire à Bertrix, Conseil de la personne susmentionnée, préconisant diverses solutions afin de régler tout litige pouvant survenir de cette situation ;

A l'unanimité,

1. Marque son accord pour la vente à Monsieur Jean-Marc Henrion de la partie du mur situé tout le long de la façade de sa propriété et ce au prix qui sera fixé par l'Administration de l'enregistrement à Neufchâteau ;
2. Décide que les frais d'expertise et de division parcellaire (mesurage par géomètre) seront à charge de l'acquéreur.

12. Travaux de réfection de l'installation électrique du presbytère d'Herbeumont.

Le Conseil communal,

A l'unanimité,

1. Approuve le dossier complet, soit le cahier des charges, le métré descriptif, le devis estimatif s'élevant à 11.874,12 €TVAC, le plan des travaux de réfection de l'installation électrique du presbytère d'Herbeumont ;

2. Décide du mode de marché, soit la procédure négociée sans publicité.

Huis-clos.